



# CONTRAT DE RIVIÈRE DU VIAUR

---

UNE VISION GLOBALE DU  
CONTRAT RIVIERE VIAUR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Place de l'Hotel de ville - 12800 NAUCELLE  
Tél : 05.65.71.12.64 - Email : [karine.lacam@riviere-viaur.com](mailto:karine.lacam@riviere-viaur.com)  
Site Internet : <http://riviere-viaur.com>

## AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

Sur les 12 ME superficielles de son territoire, le Vaur compte une seule ME en bon état au sens de la DCE, une ME en MEFM (impact grand barrage) et 10 autres en mauvais état écologique du fait d'une biologie médiocre, d'une qualité d'eau souvent impactée par des pollutions organiques d'origine agricole et de dégradations hydromorphologiques importantes, notamment sur les têtes de bassin. (voir carte )

La ME souterraine 5 008 (socle BV Aveyron secteur hydro 5) est en risque NABE 2015 essentiellement pour des raisons de points de suivis insuffisamment représentatifs de l'aquifère.

Face à ce constat, le 2ème contrat de rivière s'est organisé pour répondre aux enjeux de la DCE et a fait de la prise en compte des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques son axe majeur d'intervention.

Cette orientation forte du contrat se traduit au niveau de la nature et de la localisation des actions proposées (ex: PAT Céor-Giffou, inventaire espèces remarquables ...), au niveau méthodologique (ex association de tous les "acteurs naturalistes" dans la définition du PPG...), au niveau thématique (réflexion par rapport à l'aménagement du territoire, ...).

A noter que les actions liées aux milieux naturels et à l'agriculture représentent à elles seules 60 % du budget total du contrat de rivière traduisant un réel changement de politique de l'eau sur le territoire.

### LA QUALITE DES EAUX

#### **- Développer la connaissance de la qualité des eaux de surface :**

Un effort particulier sera fait concernant le suivi biologique.

#### **- Améliorer le traitement et la gestion des effluents domestiques :**

- Assainissement collectif prioritaires : 2 stations ont été identifiées ainsi que les bourgs à proximité des lacs
- Fonctionnement des systèmes épuratoires collectifs : les efforts d'investissement des collectivités doivent être poursuivis par la gestion des branchements, réseaux de collecte et stations collectives de façon à améliorer les performances des systèmes épuratoires.
- Assainissement individuels : des programmes ambitieux de réhabilitation de ces systèmes sont prévus.
- Concernant les hébergements saisonniers, des opérations importantes doivent être engagées notamment en bordure des grands lacs. Ces opérations permettront d'améliorer la qualité des eaux de baignade.

#### **- Développer une dynamique forte dans le cadre de l'opération Agri Vaur :**

Un programme de travail très ambitieux et ciblé sur un sous bassin (le Céor Giffou) est prévu concernant des problématiques de gestion ponctuelle des effluents, de gestion de la fertilisation des sols et de gestion de l'espace rural. Ce travail ne pourra être réalisé qu'avec l'implication forte de tous les acteurs du territoire.

## **LES MILIEUX AQUATIQUES**

- **Améliorer le fonctionnement hydro morphologique des cours d'eau** : principale problématique identifiée dans le cadre de la DCE sur le bassin versant du Viaur

- **Affiner les objectifs de gestion et donc la typologie des travaux de gestion de la ripisylve** : développer la concertation entre les divers acteurs du territoire

- **Conserver et améliorer la biodiversité, qualité remarquable de notre territoire** : gestion des espèces et habitats remarquables.

- **Mettre en œuvre et développer un programme de gestion et de restauration des zones humides du bassin versant du Viaur**

## **LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE**

- **Améliorer la connaissance et la gestion des débits**

- **Accompagner la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable pour assurer une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante**

- **Optimiser la gestion locale de l'eau au travers d'actions thématiques et conformément aux préconisations du PGE.**

## **VALORISER LES PAYSAGES**

- **Accompagner les projets de développement touristique**

- **Favoriser et encadrer l'accès à l'eau** : création de points d'accès à l'eau (aire de pique nique, de détente...), de sentiers de randonnées, passerelles....

## **ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE**

- **Assurer la concertation et la coordination de tous les acteurs locaux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :**

- réaliser une base de données afin de suivre l'évolution des milieux aquatiques

- développer le Système d'Information Géographique (outil d'aide à la décision primordial)

- partager l'ensemble des informations avec les acteurs de la gestion de l'eau

- développer un plan de gestion du bassin versant : outil de mise en cohérence des actions menées sur le bassin versant du Viaur

- **Garantir la réalisation, la cohérence et la coordination des opérations prévues**

- **Valoriser, porter à connaissance les actions entreprises**

- **Communiquer, sensibiliser, informer pour impliquer la population au sens de la DCE**

- **Préparer et engager un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

## Acquisition de connaissances

**Données déjà disponibles :**  
- Diagnostic de l'Activité Agricole  
*(étude préalable)*

Suivi quantitatif (B2.1)

Suivi de la qualité des eaux (A1.1 à A1.5)

Plan de Gestion Pluriannuel (B1.2A)

Gestion des sous produits de l'épuration (A6)

**Données déjà disponibles :**  
- Travail de suivi, de diagnostic réalisé depuis 1998

Inventaire, atlas des Zones humides (B1.4C)

Compléter et actualiser les connaissances Habitats et Biodiversité (B1.5A)

## Concertation et suivi

**PLAN DE GESTION DU BASSIN VIAUR**  
(C1-2 et Volet C1-3)

**Animation, Coordination**  
(Action C1.1 ; C1.4)

## Phase de réalisation

**Animateur Agri Viaur**  
(A7.3)

Espaces agricoles :  
Programme Agri Viaur (A7,1 et A7,2)

**Coordinateur Milieux**  
(Action B1.5 B)

Programme Habitat et Biodiversité (B1.3A ; B1.3B ; B1.4B; B1.4D et B1.6 et B1.7)

**Gestion Quantitative :**  
(B2.2 ; B2.3)

**Tech. et Animateur « Zones Humides »**  
(B1.4A)

Gestion des Espaces urbanisés et des usages (A2.1; A3.2; A4; A5; B2.3 ; B2.5)

**Tech. SPANCS**  
(A3.1)

Programme de sensibilisation et communication (C2.1 et C2.2)

**Tech. Assainissement Collectif**  
(A2.2)

Programme d'accompagnement des usages (D1; D2; D3 ; D4)

**Tech. Rivière**  
(B1.2D)

Plan Pluriannuel de Gestion des Berges (B1.2.B et B1.2 C)

## **Volet A1 : LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX**

### **- Renforcer le suivi de la qualité des eaux :**

- Physicochimie
- Biologie : suivi invertébrés, poissons et température
- Sanitaire des eaux de baignade

**Total Volet A 1 :  
286 721 €**

### **- Réaliser un suivi du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines pour répondre aux exigences de la DCE et atteindre le bon état**

## **Volet A2 : ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE**

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

- 1) Créer, réhabiliter des STEP
- 2) Améliorer le rendement épuratoire de certaines petites stations existantes
- 3) Assainir les hébergements saisonniers en bordure de cours d'eau et lacs
- 4) Améliorer la gestion des boues d'épuration

**Total Volet A 2 :  
8 212 375 €**

### **ASSAINISSEMENT AUTONOME :**

- 1) **Péréniser les postes** de techniciens SPANCS
- 2) **Améliorer la gestion des matières de vidange**
- 3) Réaliser des opérations collectives de **réhabilitation de l'Assainissement Individuel**

**Total Volet A 3 :  
5 685 000 €**

### **ASSAINISSEMENT HEBERGEMENTS SAISONNIERS**

**Total Volet A 4 :  
1 056 000 €**

### **ASSAINISSEMENT DES TPE AGRO ALIMENTAIRE**

**Total Volet A 5 :  
982 500 €**

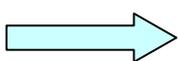
### **GESTION DES SOUS PRODUITS DE L'EPURATION**

**Total Volet A 6 :  
15 000 €**

## Volet A3 : GESTION DE L'ESPACE RURAL

### Créer une dynamique forte sur ce sujet :

- Territoire prioritaire : sous **bassin Céor Giffou**
- Mieux cibler les investissements de lutte contre les pollutions de manière à augmenter l'efficacité sur les milieux
- Intensifier le travail, la collaboration entre le monde agricole et le monde des rivières : gestion des berges, travail sur les têtes de bassin, petits émissaires...
- Travailler le volet quantitatif sur certains bassins qui semblent en déséquilibre : évaluation de l'impact de petits barrages, collinaires et mise en place de mesure de gestion.
- Maintenir sur le bassin du Viaur une **animation forte** : poste Espace Rural à temps plein au syndicat



### Programme d'actions ciblé sur le bassin versant Céor Giffou :

Total Volet A 7.1 :  
10 228 332 €

- Diagnostic environnement et diagnostics fins
- Mise en œuvre des opérations :
  - . Mesures agri environnementales territorialisées
  - . Investissements (mise aux normes des bâtiments ; système d'abreuvement ; plantation haies)
  - . Formations / accompagnement technique



### Programme d'actions hors bassin versant Céor Giffou (3 dernières années du CRV)

Total Volet A 7.2 :  
4 565 200 €

- Mise en œuvre des opérations :
  - . Investissements (mise aux normes des bâtiments ; système d'abreuvement ; plantation haies)
  - . Formations / accompagnement technique



### Animation du programme Agri Viaur

Total Volet A7.3 :  
250 000 €

## Volet B1-1 : GESTION DES MILIEUX : LA RIPISYLVE

### Equipe du Contrat de Rivière :

- Pérénniser les postes existants : Technicien et Agents
- Créer un second poste de Technicien (voir volet B1-4 B en complément : missions à définir : piscicole, gestion des milieux)
- Créer 4 postes d'agents d'entretien

**Total Volet B1 -1 :**  
1 893 999 €

### Programmation des travaux :

- Réaliser un nouveau programme d'Intervention sur le territoire du SMBVV (2009-2013) : ce programme devra prendre en compte les enjeux : piscicole, avifaune, canoë Kayak ...

**Continuer la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges** : fin du premier programme puis selon le programme d'intervention qui sera défini.

## Volet B1-2 : GESTION DES MILIEUX : GESTION PISCICOLE

- **Réaliser les actions prévues** avec nos partenaires techniques : aménagements piscicoles (effacement et / ou équipement des chaussées, aménagement de caches, frayères...)

**Total Volet B1 -2 :**  
220 000 €

- **Continuer et développer le partenariat avec les associations et fédérations de pêche** : mise en œuvre du Plan de Gestion Piscicole et du Plan de Développement de la Pêche Loisirs sur le bassin versant du Viaur

## Volet B1-3 : GESTION DES MILIEUX : ESPECES ET HABITATS

- Renforcer l'Animation et l'Assistance technique pour la gestion des zones humides

**Total Volet B1 - 3 :**  
1 338 000 €

- Continuer et développer les programmes de restauration, de gestion et d'entretien des zones humides puis extension du travail sur l'ensemble du bassin versant du Viaur

- Continuer et compléter la réalisation d'un atlas des zones humides sur le bassin versant du Viaur

**Volet B1- 4 à B1 - 6 : GESTION DES MILIEUX :  
Espèces, habitats et milieux remarquables**

- Compléter les connaissances pour mieux prendre en compte la biodiversité du territoire

**Total Volet B1 - 4 :  
191 400 €**

- Participer à la gestion des sites naturels remarquables : coordonner la gestion d'un site de 54 hectares en bordure du Viaur ; favoriser l'émergence de nouveaux projets

**Total Volet B1 - 5  
et B1 - 6 :  
15 000 €**

- Recenser et éliminer des dépôts sauvages en bordure de cours d'eau (collaboration avec les techniciens "déchets")

- Favoriser l'acquisition des bords de berges par les communes

**Volet B2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX**

- Fiabiliser le réseau de suivi

**Total Volet B2 :  
25 000 €**

- Accompagner la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable

- Accompagner la mise en oeuvre du PGE Aveyron et du PGE Tarn

- Mettre en oeuvre les actions prévues sur le bassin versant Viaur :

- Améliorer la gestion des débits
- Favoriser les économies d'eau
- Gestion des ressources pour les activités agricoles
- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau

## **Volet C21 : Animation, suivi et développement de la gestion intégrée**

- Pérenniser l'Animation et le secrétariat du Contrat de Rivière
- Définir un Plan de Gestion du bassin versant du Viaur
- Développer une base de données et un SIG partagé entre les divers acteurs de la gestion de l'eau
- Préparer et engager un SAGE

**Total Volet C1 :**  
**520 000 €**

## **Volet C2 : SENSIBILISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION**

- Informer et sensibiliser la population locale aux enjeux de la gestion de l'eau
- Sensibiliser les jeunes

**Total Volet C2 :**  
**150 400 €**

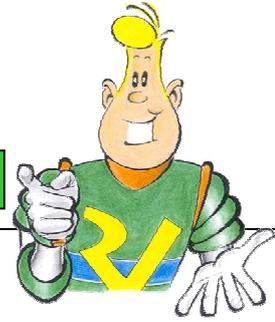
## **Volet D : VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES USAGES LIES A L'EAU**

- Valoriser les paysages
- Valoriser le patrimoine naturel

**Total Volet D :**  
**145 000 €**

## EN CONCLUSION :

### DES OPERATIONS A CONTINUER



#### **Gestion qualitative :**

- Suivi de la qualité des eaux
- Assainissement domestique collectif : des efforts particuliers sont à réaliser sur certains bourgs
- Assainissement non collectif : réalisation de travaux de réhabilitation

#### **Gestion des milieux :**

- Travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges
- Travaux de gestion des espèces et habitats

#### **Valorisation du patrimoine rivière :**

- Continuer le travail de valorisation mené avec les communes

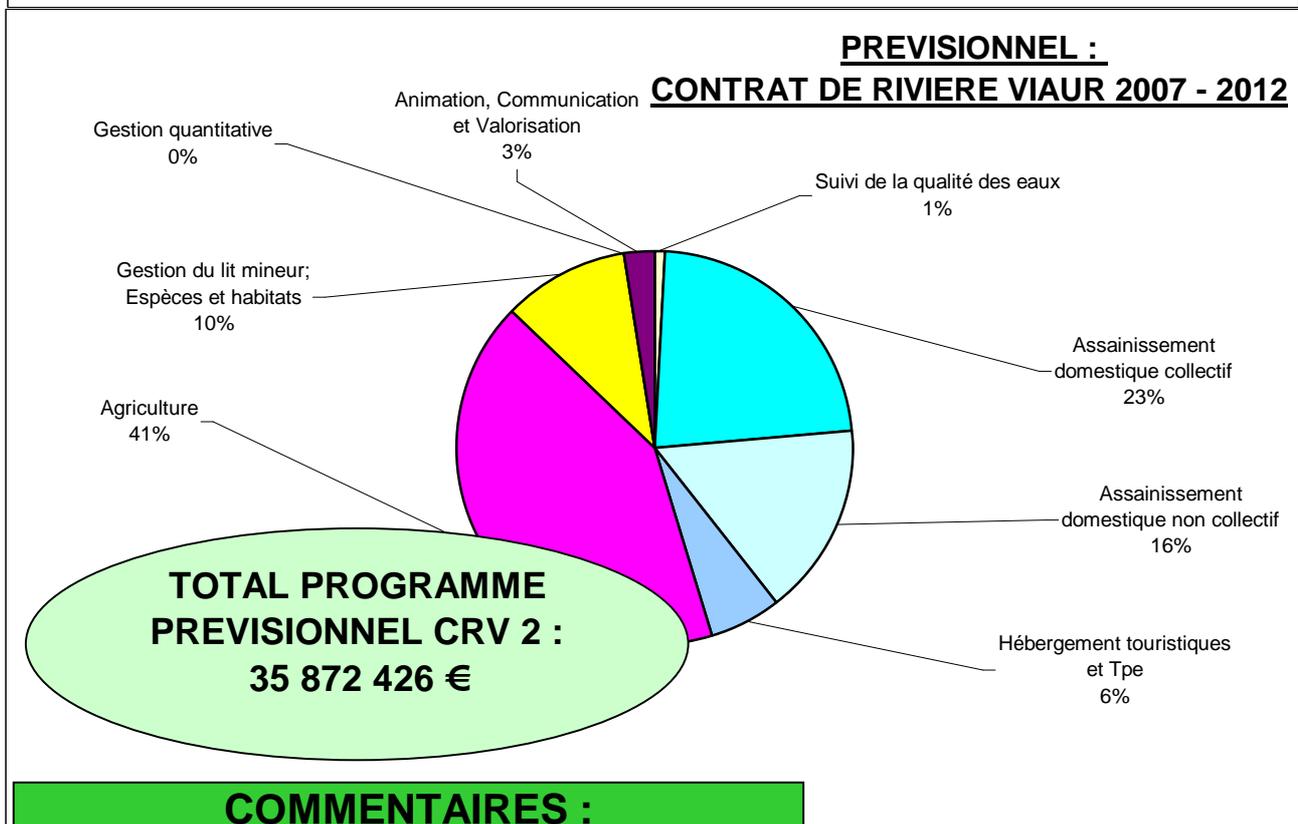
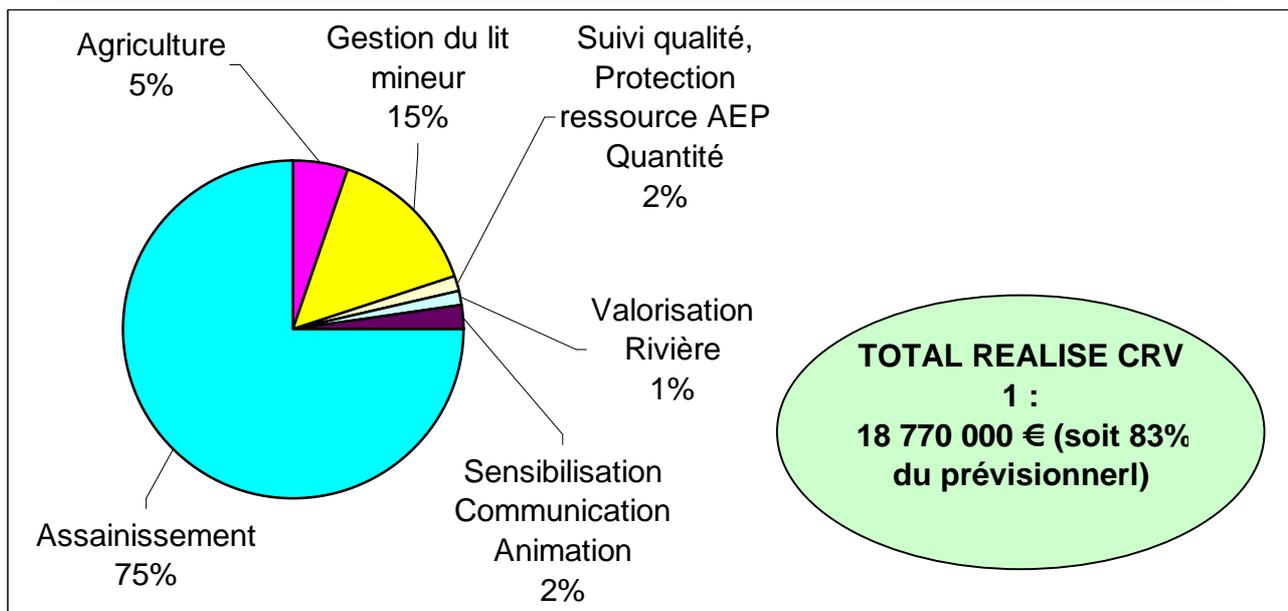
#### **Communication Sensibilisation :**

- Continuer les actions à destination des écoles et du grand public

### DES OPERATIONS A INITIER ET/OU DEVELOPPER

- **Suivi de la qualité des eaux** : meilleure prise en compte des aspects Biologiques
- **Assainissement domestique** : Traiter les effluents des hébergements saisonniers et des Très Petites Entreprises
- **Assainissement Agricole** : Opération Agri Viaur : programme de travail ambitieux à destination des agriculteurs
- **Gestion des espèces et des habitats** : meilleure prise en compte dans l'ensemble des opérations de gestion des milieux
- **Améliorer la gestion quantitative localement**
- **Développer le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur** : adhésion des structures partenaires (transformation en syndicat mixte ouvert)
- Développer la gestion intégrée : **Réaliser un SAGE**

## EVOLUTION DES ACTIONS MENEES SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



Ce deuxième programme d'actions est environ 1,5 fois plus important, financièrement parlant, que le premier (35 millions d'euros programmés contre 22,7 millions euros programmés dans le premier programme).

On note malgré les efforts importants des collectivités lors du premier programme, un budget encore important consacré à l'assainissement domestique collectif (23 %).

**Quasiment 60 % du programme d'actions de ce contrat de rivière est consacré à la gestion des pollution issu des activités agricoles et à la gestion des espèces et milieux remarquables de notre territoire (seuls 20 % y était consacré au premier programme). Cette évolution est en complète cohérence avec les enjeux identifiés sur notre territoire par la DCE et sa mise en oeuvre dans le cadre des Programmes de Mesures.**